

AU RETOUR DE LEUR RAID EN FRANCE

Des escadrilles allemandes survolent notre pays et sont prises en chasse par l'aviation suisse

Trois appareils sont abattus, l'un au-dessus de Lignières, le second près d'Yverdon, le troisième est tombé en territoire français

BERNE, 2 (Ag.) — L'état-major de l'armée communique :
Le territoire suisse a été violé, hier après-midi, par des avions étrangers dans la région du Jura. Immédiatement, une patrouille de chasse prit l'air. A cette occasion, la patrouille livra un combat avec un bombardier et abattit l'appareil dans la région de la Montagne de

Diesse (Lignières). Il s'agit d'un bombardier allemand.
Une heure après qu'un bombardier eut été abattu dans la montagne de Diesse, un autre appareil suisse se trouva engagé dans un combat avec un autre avion allemand au-dessus des Franches-Montagnes. L'avion allemand s'abattit en flammes de l'autre côté de la frontière suisse,

sur territoire français, près d'Ollingen.
Dimanche matin ont eu lieu de nouvelles graves violations du territoire suisse. Une patrouille de chasse suisse est entrée en lutte avec un avion étranger qui tomba en flammes près d'Yverdon. Il s'agit d'un bombardier allemand.

LA VIE NATIONALE

Depuis le début de la guerre Douze mille Suisses sont rentrés au pays

Au cours d'une conférence de presse, M. Max A. Kunz, ancien consul de Zurich, président de la conférence pour l'aide aux rapatriés, le secrétaire de la chambre de commerce suisse à Bruxelles, M. Dardel, et le directeur du bureau pour l'aide aux rapatriés, M. Walter, de Zurich, ont donné des indications sur l'action en cours pour aider ceux de nos compatriotes que la guerre a obligés à rentrer en Suisse.

Le nombre des personnes rentrées en Suisse depuis le début de la guerre peut être évalué à 17,000, dont 5000 sont de nouveau reparties à l'étranger.

M. Scheim, adjoint au département fédéral de justice et police, a donné des indications sur les premiers secours qui, jusqu'ici, ont coûté environ un million et demi de francs.

L'introduction de « bons téléphoniques » pour les soldats

BERNE, 2. — Pour les personnes incorporées dans l'armée et effectuant du service actif, l'administration des P.T.T. a créé un « bon téléphonique pour conversation privée » (conversation de soldat). Les commandements de troupes achètent les bons pour conversations privées à l'administration des téléphones et en font cadeau ou les vendent aux personnes incorporées dans l'armée. Le prix de vente des bons pour conversations privées est fixé à 30 centimes.

Sur présentation d'un bon pour conversation privée, les soldats et les auxiliaires des services complémentaires (y compris les gardes-malades) en service actif sont autorisés à échanger une conversation ordinaire de trois minutes avec un poste d'abonné quelconque de Suisse entre 12 et 14 heures et entre 18 et 8 heures. Ce bon n'a pas d'autre pouvoir de paiement. Pour les civils, il est sans valeur.

On a voté hier dans le canton de Berne

BERNE, 2. — Les deux projets soumis aux électeurs du canton de Berne ont été adoptés. Le projet sur les traitements au corps enseignant a été approuvé par 22,330 voix contre 8748; le projet sur l'assistance en faveur des soldats par 26,053 voix contre 4950. La participation au scrutin a été de 14,5 %.

Un camion militaire sort de la route près de Tiefencastel Un soldat tué et six autres grièvement blessés

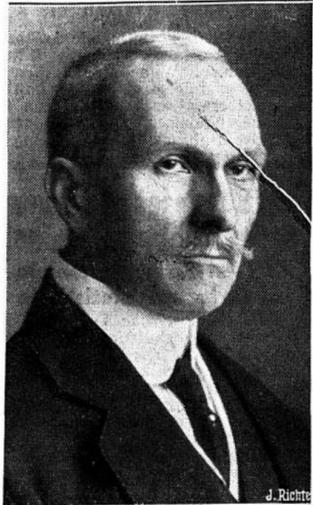
BERNE, 2. — L'état-major de l'armée communique :
« Le 1er juin 1940, dans l'après-midi, près de Tiefencastel, un camion dans lequel se trouvaient 30 soldats, pour des raisons inconnues, est sorti de la chaussée. On compte un mort, le caporal Walter Secchi, commandant de Zurich. D'autre part, six soldats ont des blessures graves et seize des blessures légères. Une aide sanitaire a tout de suite été donnée aux blessés, dont l'état est satisfaisant. Une enquête est en cours.

On peut d'ores et déjà déclarer que le conducteur s'est montré d'une présence d'esprit extraordinaire et d'un esprit de devoir absolu et a évité un bien plus terrible accident.

La mort de M. C. Bourcart, ancien ministre de Suisse à Londres et à Vienne

BALE, 1er. — M. Ch.-D. Bourcart, ancien ministre de Suisse à Londres et à Vienne est décédé à Bâle quelques jours après avoir fêté son 80me anniversaire.

L'ancien ministre Charles Bourcart a été d'abord attaché à la légation de Suisse à Paris, puis con-



seiller de légation. En 1891, il devint chargé d'affaires à Londres. En 1900, ministre extraordinaire et envoyé plénipotentiaire en 1902, il quitta momentanément le service diplomatique pour se consacrer à Bâle à des études historiques. En 1912, M. Bourcart devint secrétaire du département politique et chef de la division des affaires étrangères. Il fut nommé ministre à Vienne, où il resta de 1915 à 1925, puis se rendit à Budapest. De 1917 jusqu'à la fin de la guerre, il fut chargé des intérêts français, italiens et roumains et, pendant un certain temps, des intérêts turcs. En 1925, il se retira du service diplomatique. Il était depuis lors président de la commission permanente de conciliation suédo-danoise.

Une intense activité aérienne observée depuis Bâle

BALE, 2. — Une intense activité aérienne, la plus forte depuis le début de la guerre, a été observée de Bâle samedi après-midi.

Après une canonnade française d'environ deux heures sur des objectifs invisibles du pays de Bade, quelques avions isolés firent d'abord leur apparition et ils furent tantôt pris sous le feu de la D.C.A. française et tantôt sous celui de la D.C.A. allemande. Vers 5 h. 30, une escadrille allemande venant de l'ouest, c'est-à-dire de l'intérieur de la France, fut soumise à un tir nourri de l'artillerie anti-aérienne française. Les machines volaient très bas et étaient parfaitement visibles à l'œil nu. On a compté 23 appareils. A intervalles de cinq minutes, deux avions escadrilles, l'une de dix avions et l'autre de onze furent aperçus. Tous les appareils qui subirent le feu de la D.C.A. française disparurent entre Istein et la colline de Tüllingen vers l'intérieur de l'Allemagne.

Les sociétés anonymes soumises à l'impôt culturel dans le canton de Berne

LAUSANNE, 31. — Depuis longtemps, un grand nombre de cantons suisses prélèvent un impôt culturel non seulement des personnes physiques mais aussi des personnes juridiques (notamment des sociétés anonymes) et le Tribunal fédéral approuve ces sociétés avaient recouru à consacrer cette pratique. Tout récemment, le canton de Berne soumit à son tour à l'impôt culturel les sociétés anonymes. Une trentaine d'entre elles recoururent au Tribunal fédéral en lui soumettant à nouveau la question de principe de l'assujettissement des personnes juridiques à l'impôt pour le culte (art. 49 al. 6 de la Constitution fédérale). La Cour de droit public n'a pas voulu changer une pratique introduite en 1878 déjà et toujours maintenue depuis lors. En conséquence elle a rejeté le recours.

Intéressante découverte à Bâle

BALE, 2. — Un squelette d'homme très grand a été mis à jour au cours de travaux de terrassement près de l'usine à gaz, à une profondeur d'un mètre. Selon une expertise, son âge remonte à 2000 ans. Il s'agit probablement d'un guerrier celtique. On a déjà découvert de tels restes de l'époque celtique au même endroit.

En pays fribourgeois

L'acte énergique d'une sentinelle

(c) Dans la nuit de samedi à dimanche, un pénible incident a mis aux prises une sentinelle et quelques civils avinés, sous le pont de Tivoli, au nord de la gare de Fribourg.

Il était 1 h. 20 du matin. Un soldat territorial, nommé Haas, originaire de la Singine, était en faction sous ce pont, avec mission de le garder. Cinq individus, qui faisaient une promenade nocturne, s'approchèrent de la sentinelle et commencent à la houspiller et à l'invectiver. L'un d'eux, Armand Vaucher, âgé de 25 ans, caporal dans l'armée, mais actuellement en congé, sortit du groupe et s'en prit plus directement au soldat. Le factionnaire pria les jeunes de poursuivre leur route. Ils n'en firent rien. Le soldat donna à Vaucher les sommations et avertissements nécessaires, tirant deux coups de son fusil en l'air.

Mais le querelleur revint à la charge, cherchant à s'emparer du fusil de la sentinelle. C'est alors que celle-ci, se trouvant en état de légitime défense, fit feu sur le délinquant qu'il atteignit dans le dos, au-dessus de l'omoplate. La balle ressortit par l'épaule, sans toucher d'organe essentiel. Elle alla frapper le mur de remblai longeant le trottoir, et l'on pouvait voir encore, hier matin, la trace qu'elle avait laissée.

Trois des camarades de Vaucher, le voyant atteint, s'enfuirent, tandis qu'un quatrième était rejoint par la garde alertée. On prévint immédiatement des médecins qui firent transporter le blessé à l'hôpital Daler, où il fut opéré. Sa vie ne paraît pas en danger.

Sur ordre de l'autorité militaire, il a été mis en état d'arrestation préventive. Une enquête judiciaire est en cours.



Les mines de charbon du Valais sont de nouveau exploitées

Le charbon étranger ne pouvant plus être importé qu'au prix de grandes difficultés, on s'occupe à nouveau de l'exploitation des mines de Grône, près de Sion, qui pourraient, dans une certaine mesure, fournir le charbon qui nous manque. — Voici un mineur dans une galerie.

CHRONIQUE RÉGIONALE

LA VILLE

Les obsèques militaires du p'tit L.-P. Billeter

La dépouille du malheureux p'tit Léo-Paul Billeter, dont nous avons annoncé la mort tragique survenue à Wallenstadt, a été conduite au Crématoire, hier après-midi, avec les honneurs militaires.

Un nombreux public s'était massé sur le parcours du convoi funéraire qu'ouvrait un char transportant les innombrables couronnes qu'avaient envoyés tous ceux que ce deuil cruel a émus et qui compatissent à la douleur de la jeune épouse et des parents. Six soldats entouraient le corbillard.

Au crématoire, une cérémonie émouvante se déroula, à laquelle s'associèrent de nombreuses personnalités militaires et civiles. Le monde sportif notamment — on sait que le jeune officier fit longtemps partie du F.C. Cantonal — était largement représenté.

Un soldat cycliste renverse une dame

Dimanche après-midi, un soldat qui circulait à bicyclette a renversé, non loin de Serrières, une dame qui se promenait. Le soldat et sa victime, qui avaient roulé sur la chaussée, furent relevés avec des ecchymoses sur tout le corps.

Après l'accident de la gare

Le tamponnement qui s'est produit à la gare, mercredi soir, entre le train D. 122 venant de Zurich et une locomotive n'a, on le sait, occasionné que des contusions légères aux voyageurs. Il faut cependant signaler le fait que le mécanicien de la machine tamponnée, M. Blossch, habitant notre ville, a été assez sérieusement blessé au visage. Il est actuellement à l'hôpital des Cadolles où son état est considéré comme satisfaisant.

Les candidats officiels au Conseil communal

Les groupes politiques se sont réunis la semaine dernière pour désigner les candidats officiels qui seront proposés à la séance du Conseil général de lundi.

Pour le Conseil communal, les groupes ont admis le retour à cinq conseillers permanents et présenteront les candidats suivants :

Radicaux : MM. Georges Béguin et Pierre Court.
Libéraux : MM. Emmanuel Borel et Gérard Bauer.
Socialistes : M. Jean Wenger.

Souscription en faveur des réfugiés suisses de Belgique et de Hollande

Une veuve, 2 fr.; Mme P. B., 5 fr.; Anonyme, 10 fr.; Anonyme, Peseux, 5 fr.; J. A. G., 5 fr.; Famille L. H. P., 6 fr.; A. E. B., 5 fr.; Mme J. M., 5 fr.; C. H., 50 fr.; S. B., 5 fr.; A. S. J., 3 fr.; Anonyme, 40 fr.; M. M., 10 fr.; Anonyme, 10 fr.; Anonyme, 2 fr.; W. G., 20 fr.; M. E., 10 fr.; M. G., 10 fr.; Mme H. M., 20 fr.; B. L., Neuchâtel, 10 fr. — Total à ce jour : 2202 fr.

RÉGION DES LACS

YVERDON

Un jeune homme tue sa mère puis se fait justice

(c) Une navrante tragédie s'est déroulée entre 9 h. et 9 h. 30 dimanche au passage Saint-Georges.

A la suite d'une discussion pour une question d'argent, entre Mme S. et son fils âgé de 18 ans, celui-ci tira sur sa mère un coup de revolver qui atteignit la malheureuse au front. Le meurtrier se fit ensuite justice en se logeant une balle dans la tempe. Les deux victimes de ce drame sont mortes.

La sœur du meurtrier, âgée de 16 ans, qui se trouvait à la cave au moment du crime, ne doit peut-être son salut qu'à cette circonstance.

Ce drame atteint d'autant plus douloureusement la famille que M. S., père, a été tué dans un accident d'automobile il y a deux ans.

LA NEUVEVILLE

La vie religieuse

(c) Le pasteur P. Gross se trouve mobilisé pour remplacer, en campagne, le capitaine-aumônier Henzi, tombé malade. Grâce à la précieuse collaboration de M. Lüthi, pasteur bilingue, et de MM. Simon et Perrenoud, pasteurs retraités, la vie religieuse ne subit qu'une passagère modification; le catéchisme, l'instruction religieuse, l'école du dimanche et tous les autres services religieux sont régulièrement assurés.

Un jubilé

(c) M. Jules Ketterer, secrétaire municipal, vient de fêter son 25me anniversaire d'entrée en fonctions. Homme bienveillant, calme et serviable, notre secrétaire connaît les difficultés de la tâche puisque, pour la seconde fois, il est au service de la collectivité en temps de guerre.

Niveau du lac, 31 mai, à 7 h. : 429.88
Niveau du lac, 1er juin, à 7 h. : 429.92
Niveau du lac, 2 juin, à 7 h. : 429.93
Niveau du lac, 3 juin, à 7 h. : 429.93
Température de l'eau : 16°

Les réclamations des abonnés aidant au contrôle du service des porteurs de notre journal, les personnes qui auraient à signaler des irrégularités dans la distribution de la FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL sont priées d'en informer chaque fois notre bureau.

VIGNOBLE

PESEUX

† Adolphe Perrin

On rendra les derniers honneurs, cette après-midi, à M. Adolphe Perrin, une personnalité bien connue et unanimement estimée à Peseux et à Neuchâtel, décédé vendredi à l'âge de 65 ans.

Le défunt était père de notre collaborateur et ami, M. G. Perrin correspondant de Berne à la « Feuille d'avis de Neuchâtel », auquel nous exprimons nos plus sincères condoléances.

VAL-DE-TRAVERS

LES VERRIÈRES

Double mariage militaire

(c) Heureuse jeunesse qui chante l'espoir en dépit des soucis du temps présent! Le temple des Verrières était en fête samedi après-midi: on y célébrait un double mariage militaire. Quand les deux jeunes couples sortirent du temple, un détachement d'honneur faisait la haie, tandis que la fanfare militaire les saluait d'un vigoureux pas redoublé. Puis ce fut, sur le long trajet du temple au village, un curieux cortège nuptial; la fanfare précédait la voiture des époux, les invités suivaient à pied en marquant le pas et le détachement d'honneur fermait la marche.

Cet événement valut aux Verrières l'aubaine d'un concert dans la cour du collège.

COUVET

La foire

(c) Malgré l'incertitude des temps et les bruits de suppression qui couraient ces derniers jours, la foire du printemps a été maintenue et s'est déroulée vendredi.

Le marché au bétail a été moins animé que de coutume; on a dénombré 29 vaches, 26 génisses, 4 taureaux, 1 boeuf, 56 petits porcs, 4 moutons et 1 poulain. Les marchés conclus ont cependant atteint une assez forte proportion du bétail exposé, puisque la gare du Régional a expédié 8 wagons. Les prix marquent un léger fléchissement.

La foire aux marchandises a été beaucoup plus animée qu'on ne le pensait. Les marchands forains occupaient toute la Grande rue, depuis le pont sur l'Areuse jusqu'à la rue des Collèges. Grâce au temps favorable, une grande animation a régné, surtout dans l'après-midi. Cependant, l'observateur constate que les badauds sont plus nombreux que les acheteurs.

Tribunal de police du Val-de-Travers

Audience du 31 mai 1940

Délit douanier

Un habitant de Saint-Sulpice a eu la malheureuse idée de vendre ou de placer pour une tierce personne des cahiers de papier à cigarettes. Ce papier avait été passé en contrebande, ce que le vendeur n'ignorait pas, mais il pensait n'en courir aucun risque et vendit 1800 cartons de 20 fr. Il fut déçu par le service des douanes et, de bonne foi, il reconnut le délit.

L'amende qui lui fut infligée, malgré une réduction du tiers, se monte à 842 francs, ce qui est évidemment hors de proportion avec la faute commise. Notre homme ne put payer les 842 francs et se vit condamner à l'obligation de demander la conversion de l'amende en 85 jours d'emprisonnement en vertu de la jurisprudence fédérale, peine que le tribunal est dans l'obligation d'appliquer, la contravention étant reconnue.

Une telle peine paraît exorbitante en regard du bénéfice retiré par le prévenu, et l'on songe que ce n'est pas lui le principal fautif.

Il lui reste un seul espoir, un recours en grâce aux Chambres fédérales.

La fête verte

Un habitant de Saint-Sulpice chez qui une perquisition a été faite par la police ensuite d'une dénonciation, détenait quelques litres d'absinthe. Il a reconnu qu'il ne la fabriquait pas mais en faisait le trafic. C'est 50 fr. d'amende et 3 fr. 50 de frais.

Épilogue d'un grave accident de circulation

Au mois d'août dernier, un grave accident de la circulation s'est produit un dimanche après-midi sur la route Buttes-Fléurier entre deux motocyclistes. Les occupants des deux machines furent grièvement blessés et conduits à l'hôpital. L'auteur responsable de l'accident, un jeune homme de Saint-Sulpice, circulait avec un ami en croupe, en direction de Fléurier à une allure déordonnée. Il voulut dépasser une auto qui se trouvait devant lui et qui marchait à 80 km. à l'heure; il ne fit pas attention à une moto venant en sens inverse et après avoir dépassé l'auto il ne put prendre sa droite et il se trouva, en face de l'autre moto. Les deux occupants de la moto tamponnée, un couple d'Yverdon, furent relevés avec des blessures très graves aux jambes et aux mains, le conducteur de la moto tamponneuse avait la cuisse gauche ouverte, un morceau de l'os de la cuisse fut retrouvé sur la route, son camarade souffrait de fortes contusions à la tête mais sans gravité. Les deux victimes passèrent de longs mois à l'hôpital et l'auteur de l'accident est gravement mutilé et encore en traitement.

Il n'est pas nécessaire d'épiloguer sur la faute et l'imprudence du jeune motocycliste si durement puni. On lui reproche son allure folle, le dépassement sans s'être occupé de ce qui venait en sens inverse, son état d'ivresse.

Le tribunal tenant compte de l'état du prévenu le condamne à la peine de 15 jours de prison avec sursis, à 10 fr. d'amende et aux frais par 81 fr. 90.

AVIS URGENTS

BON CUISINIER

est cherché pour remplacer chef, un ou deux jours par semaine, dans hôtel de la ville. — Offres écrites sous D. C. 398 au bureau de la Feuille d'avis.

CORRESPONDANCES

(Le contenu de cette rubrique n'engage pas la rédaction du journal)

A propos de la chapelle des Terreaux

Monsieur,

M'est-il permis de solliciter l'appui de votre journal pour faire une réclamation à qui de droit. C'est au sujet d'une dépendance du collège des Terreaux, servant de chapelle pour différentes cultes publics. Ceci est très méritoire, tant au point de vue du réplâtre que du mobilier. Et les bancs tant en bas qu'à la galerie sont véritablement antihygiéniques. Ceux du bas sont trop serrés, et ceux de la galerie sont sans dossiers. Pour les vieilles personnes surtout, tout cela est fort inconfortable. Surtout que cette chapelle est fort utilisée maintenant et doit même remplacer les salles de Conférences destinées aux soldats. Il me semble que des bancs à dossiers pourraient être faits sans beaucoup de frais. Le réplâtre à l'occasion, pourrait encore attendre. Au lieu de trois rangs de bancs à la galerie, on n'en ferait que deux, mais plus large et avec dossier. Cela permettrait que la rangée du haut ait des dossiers plus inclinés et surtout moins fatiguants. Pour le bas, il suffirait de supprimer une rangée de bancs pour élargir l'espace au-dessus des bancs en avant vers le couloir central. Tous ces travaux pourraient se faire avantageusement et à la satisfaction des nombreux habitués qui fréquentent assiduellement cette chapelle.

Recevez, Monsieur le rédacteur, mes salutations empressées.

Leopold GUERNI.

Je suis la résurrection et la vie; celui qui croit en moi vivra, quand bien même il serait mort.

Jean II, 25.

Monsieur et Madame Robert Klaye-Roches et leurs enfants, Charles-Henri et Anne-Marie;

Les enfants de feu Madame et Monsieur Paul Savoie-Petitpierre;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Madame et Monsieur Paul Reutter-Petitpierre;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Madame et Monsieur Albert Chopard-Klaye;

Les enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Madame et Monsieur Ernest Kinzelbach-Klaye;

Les petits-enfants et arrière-petits-enfants de feu Madame et Monsieur Albert Gobat-Klaye;

Les familles Roches, Borel et Steiger,

ont la grande douleur de faire part du décès de leur bien-aimée mère, grand-mère, tante, grand-tante et parente,

Madame Charles KLAYE

née Alice PETITPIERRE

survenu à l'âge de 80 ans, après une paisible maladie, le 27 mai 1940, à Crosne (Seine-et-Oise).

Le présent avis tient lieu de lettre de faire-part.

La Commission de l'Ecole supérieure de commerce a le profond regret de faire part du décès, à l'âge de 80 ans, de

Madame Alice KLAYE-PETITPIERRE

maitresse surveillante de la section des jeunes filles, de 1907 à 1931, survenue à Crosne, près Paris, le 27 mai 1940.

La cérémonie funéraire a eu lieu à Crosne, le 31 mai 1940.

L'Association des anciens et anciennes élèves de l'Ecole supérieure de commerce de Neuchâtel a le grand chagrin de faire part à ses membres du décès de

Madame Alice KLAYE-PETITPIERRE

membre d'honneur de l'Association, décédée à Crosnes (Seine-et-Oise), le 27 mai 1940.

Le comité.

L'Eternel est ma part, mon salut, mon bréviaire. Il a fixé mon lot dans un bon héritage.

Mademoiselle Bertha Haller, à Neuchâtel;

Mademoiselle Annie Haller, à New-York;

Madame et Monsieur Hermann Wolfer, leurs enfants et petits-enfants, à Schaffhouse;

Madame et Monsieur Ernest Schueßener, leurs enfants et petits-fils, en Virginie;

Monsieur et Madame Albert Haller et leur petite Rose-Marie, à Lally;

Monsieur et Madame Oscar Haller, à Pittsburgh (P.A.);

Madame veuve Henri Corbat, à Neuchâtel;

Monsieur et Madame Louis Haller, leurs enfants et petits-enfants, à New-York;

Mademoiselle Emilie Haller, en Virginie,

et les familles alliées, ont la douleur de faire part de la perte irréparable qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame veuve Charles HALLER

leur chère et vénérée mère, grand-mère, arrière-grand-mère, belle-mère, belle-sœur, tante, parente et amie, enlevée à leur tendre affection dans sa 83me année.

Neuchâtel, le 31 mai 1940.

Sablons 51.

L'incinération, sans suite, aura lieu lundi 3 juin 1940, à 13 heures. Culte au Crématoire.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part

IMPRIMERIE CENTRALE ET DE LA FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL S. A.